

**Département des Côtes d'Armor**

*Commune de BROONS*



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du mercredi 27 mars 2024**

## Sommaire

**27/03/24 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2024**

**27/03/24 – 2 – Organisation municipale – Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables**

**27/03/24 – 3 – Finances communales – Présentation et vote des comptes administratifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping) au vu du Compte Financier Unique remis par le comptable public**

**27/03/24 – 4 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2024 : budget principal et budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping)**

**27/03/24 – 5 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2022.**

**27/03/24 – 6 – Finances communales – Vote des budgets 2024**

**27/03/24 – 7 – Affaires foncières – Acquisition des parcelles cadastrées AC 157 et AC 156, rue de la Madeleine**

**27/03/24 – 8 – Affaires foncières – Déclassement d'une parcelle située 7 impasse Jacques BREL du domaine public vers le domaine privé de la commune**

**27/03/24 – 9 – Questions diverses**

**Département des Côtes d'Armor**  
**Commune de BROONS**

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

**Mercredi 27 mars 2024**

Le mercredi vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à M. Ronan KERRIEN)

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

**27/03/24 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2024**

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**27/03/24 – 2 – Organisation municipale – Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables**

La loi n°2323-175 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (EnR) dite loi « APER » instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. Elle permet notamment aux communes de proposer et de définir, après concertation avec leurs administrés, des « zones d'accélération » prioritaires pour la production d'énergies renouvelables. Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au référent préfectoral au plus tard le 31 mars 2024.

Un dossier a été mis à disposition du public à la Mairie de BROONS – Place Du Guesclin sur les jours et horaires d'ouverture de la Mairie du mercredi 13 mars 2024 (9h00) au mardi 26 mars 2024 (12h00) inclus et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le public pouvait déposer ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à l'accueil de la Mairie.

Aucune contribution n'a été apportée.

Monsieur le Maire précise que la zone d'opportunité de photovoltaïque au sol présente sur la carte correspond à l'ancienne carrière situé au lieudit MIRBEL, l'exploitant étant arrivé au terme de son contrat d'exploitation. Le site serait mis à disposition d'une société installant et exploitant des projets solaires photovoltaïques.

Il ajoute que de nombreuses zones d'opportunités représentent des projets qui ont déjà été proposés.

Mme GUILLARD souhaite que l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol soit limitée aux terrains inexploitable par des agriculteurs.

M. KERRIEN ajoute que toutes les installations existantes ne sont pas représentées sur les cartes. Il prend pour exemple les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'EHPAD Joachim FLEURY et ceux de l'ASAD Mené Rance. Il mentionne également les ombrières présentes sur des parkings.

Concernant l'éolien, M. le Maire indique que le secteur est déjà bien doté en éoliennes.

Mme ENGEL ajoute que la collectivité n'avait pas entravé les projets éoliens existants, mais personnellement qu'elle est contre la poursuite du développement de l'éolien.

Patrick RODIER exprime également sa volonté d'exclure l'éolien des énergies renouvelables à développer.

M. MIRIEL exprime lui aussi son désaccord avec le développement de l'éolien, trop visible dans le paysage.

Mme BOTREL s'interroge sur l'intégration de nouveaux projets qui ne sont pas présentés sur les cartes : seront-ils écartés ?

M. le Maire lui répond qu'ils pourront être intégrés, le dispositif actuel ayant vocation à accélérer le développement des énergies renouvelables.

**Vu** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

**Vu** l'article 15 de la loi du 10mars 2023 et l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

**Considérant** que la commune de Broons souhaite se concentrer sur la production d'énergie photovoltaïque, énergie renouvelable qui semble la moins créatrice d'externalités négatives ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de protéger la qualité de vie des Broonnais et la qualité des paysages, il convient de ne pas multiplier les installations de manière anarchique ;

**Considérant** que la commune de Broons ne souhaite pas développer l'éolien ;

**Considérant** les cartes annexées à la présente délibération : le photovoltaïque sur ombrières de parking, le photovoltaïque au sol et le photovoltaïque sur toiture ;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la liste des sites au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables concernant le photovoltaïque au sol, sur ombrières et sur toiture ;
- **REJETTE** la proposition de développement de l'éolien ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **27/03/24 – 3 – Finances communales – Présentation et vote des comptes administratifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping).**

#### **1 – Présentation des Comptes Administratifs**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN remercie Monsieur le Maire et rappelle que le vote du budget est un moment important pour le Conseil Municipal puisqu'il s'agit de la traduction comptable et financière de l'action municipale.

Il commence par rappeler que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux dont ceux des communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

Aux termes de ces articles, il revient aux communes d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil.

S'agissant de la période concernée par cet état, elle est celle de l'année qui précède celle pour lequel le budget est voté. Ainsi, pour l'adoption des budgets de l'année 2024, il convient de présenter un état portant sur les indemnités perçues par les élus en 2023. Il précise que les indemnités perçues sont conformes à ce qui a été voté initialement et qu'aucune évolution n'a été apportée.

Ainsi, les indemnités de fonction dont ont bénéficié les élus en 2023 sont présentées lors de la séance avant le vote des budgets.

Ensuite, il rappelle également que la commune de Broons présente, pour la deuxième année consécutive, son budget sous la forme du Compte Financier Unique, conformément au choix du conseil municipal. Il s'agit d'un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur KERRIEN tient à remercier le personnel administratif pour l'aide apportée à l'élaboration du document, comprenant 40 pages de données comptables et financières, remis à chaque conseiller municipal. Il ajoute que le budget se fait à taux constant, sans hausse de l'imposition.

Monsieur KERRIEN présente les résultats budgétaires de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes qui seront soumis au vote du Conseil Municipal.

a) Budget principal.

Il présente le tableau comparatif des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement. Il explique les montants les plus importants et expose les variations les plus significatives entre 2022 et 2023.

Monsieur KERRIEN revient ensuite, en détail, sur les différents chapitres de dépenses de fonctionnement.

Ainsi, le chapitre des charges à caractère général s'élève à 743 695,07 €, soit une augmentation de 15,55 % qui s'explique en partie par l'augmentation du coût de l'énergie, qui avait bien été anticipée, par l'entretien des voies et des réseaux et par un recours important aux services extérieurs, dont les coûts ont également augmenté. Pour exemple, le montant alloué à l'entretien des voies et réseaux représente 120 456,61 € en 2023 contre 77 306,13 € en 2022.

A l'inverse, les dépenses en alimentation ont légèrement diminué du fait d'une baisse de la fréquentation du restaurant scolaire.

Le chapitre des charges de personnel s'élève à 995 143,01 €, soit une augmentation de 10,00 % qui s'explique notamment par une hausse des rémunérations et des cotisations aux organismes divers.

Les dépenses de personnel font l'objet d'un commentaire détaillé. L'ensemble des mouvements de personnel est également évoqué.

En ce qui concerne le chapitre des charges de gestion courante, la majorité des dépenses est connue à l'avance. Pour 2023, les subventions aux associations (54 326,35 €) et la contribution à l'OGEC (79 477,73 €) représentent une part significative de ce chapitre qui représente 228 266,14 € des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, l'article relatif aux subventions aux associations est détaillé en annexe pour mettre en évidence les principales subventions.

S'agissant des charges financières, elles continuent de baisser, notamment en raison de l'emprunt de la commune lié à l'aménagement de la Place Du Guesclin qui s'est terminé au 31 décembre 2023. Le montant de la dette en capital s'établissait à 2 039 865,74 € au 31 décembre 2023, il s'élèvera à 1 897 841,71 € au 31 décembre 2024.

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 2 338 470,98 €, soit des dépenses qui restent stables par rapport à 2022 (+0,04%).

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Variation réalisé 2022-2023
Charges à caractère général	643 590,23	818 110,00	743 695,07	15,55%
Charges de personnel	904 636,50	989 600,00	995 143,01	10,00%
Charges de gestion courante	246 673,07	276 350,00	228 266,14	-7,46%
Charges financières	12 410,33	12 000,00	10 401,61	-16,19%
Charges exceptionnelles	310 296,02	4 500,00	115 178,53	-62,88%
Dotations aux amortissements	108 316,84	103 000,00	102 016,62	-5,82%
Atténuation de produits	111 591,00	114 044,00	143 770,00	28,84%
Dépenses imprévues	0,00	16 000,00	0,00	
Virement à la section investissement	0,00	1 200 409,20	0,00	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 337 513,99</b>	<b>3 534 013,20</b>	<b>2 338 470,98</b>	<b>0,04%</b>

*Tableau de synthèse des dépenses de fonctionnement 2023*

Monsieur KERRIEN retrace ensuite les éléments significatifs des recettes de fonctionnement.

Les recettes de l'exercice, tout comme les dépenses, sont relativement stables, même si on constate une baisse de 0.20% par rapport à 2022, pour un total de 3 227 991,73 €.

Libellé des chapitres	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Variation réalisé 2021-2022
Produits des services	201 950,39	170 000,00	234 683,59	16,21%
Atténuations de charges	25 335,54	10 000,00	75 742,71	198,96%
Impôts et taxes	1 577 373,63	1 516 165,00	1 503 634,76	-4,67%
Dotations, Participations et subventions	1 025 834,91	1 009 000,00	1 056 364,62	2,98%
Produits de gestion courante	94 002,66	225 441,12	246 420,95	162,14%
Produits financiers	3,60	5,00	6,60	83,33%
Produits exceptionnels	310 119,94	0,00	111 138,50	-64,16%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 234 620,67</b>	<b>2 930 611,12</b>	<b>3 227 991,73</b>	<b>-0.20%</b>

*Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement 2023*

En conséquence, l'autofinancement brut dégagé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 889 520,75 €. Le résultat reste stable depuis 4 ans et représente un niveau tout à fait correct par rapport à la strate de la commune.

Ayant un excédent reporté en provenance de l'exercice 2022 de 609 774,21 €, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 1 499 294,96 €.

Monsieur KERRIEN rappelle que c'est la capacité d'une commune à dégager un excédent de fonctionnement qui conditionne son niveau d'investissement.

Après avoir détaillé la section de fonctionnement, il présente la section d'investissement.

L'exécution du budget d'investissement se traduit par 661 122.12 € de dépenses nouvelles, dont les principales réalisations sont les suivantes :

- Des travaux de voirie communale: rue de Pédenhouet, impasse Jean Miriel,
- Des travaux de voirie rurale
- Les travaux d'aménagement du cimetière,
- Les travaux d'aménagement du centre-bourg
- Des travaux dans les bâtiments : menuiseries et toiture de l'école maternelle, portes et cloisonnement du gymnase Jean Monnet,
- L'acquisition de deux tondeuses aux services techniques
- Des travaux sur divers bâtiments
- Le lancement des études sur le complexe de l'ancien collège

Monsieur KERRIEN présente également quelques ratios financiers aux élus municipaux et précise que les chiffres présentés sont favorables et mettent en avant une bonne gestion financière de la collectivité. Les charges fixes et incompressibles ont été bien maîtrisées, ce qui permet à la collectivité de disposer d'une capacité d'autofinancement plus importante.

En conclusion de l'examen du budget principal 2023, après une année 2022 marquée par la crise internationale et les conséquences de la guerre en Ukraine, l'exécution budgétaire a été conforme aux prévisions.

Le niveau des investissements réalisés en 2023, permet à la collectivité d'aborder sereinement l'année 2024, pendant laquelle des travaux conséquents (déconstruction de l'ancien collège, réfection de la rue de la gare, aménagement des abords de la piscine, rénovation des gymnases, etc.) vont démarrer et s'étaleront sur plusieurs années. Sans compter les réflexions qui vont se poursuivre sur d'autres projets.

Le résultat de la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 641 313,49 €. Diminué du résultat déficitaire antérieur de 700 853,27, le résultat cumulé de l'exercice 2023 est de - 59 539,78 €. Il pourra être intégralement couvert par l'affectation d'une partie de l'autofinancement dégagé en fonctionnement.

#### b) Budget annexe du camping

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice est déficitaire de 3 446,21 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 19 712,76 €.

#### c) Budget annexe du lotissement de l'Artillerie

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice est excédentaire de 569 420,06 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à 0 € et le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire de 393 714,63 €. Tous les lots du lotissement de l'Artillerie sont désormais vendus.

#### d) Budget annexe du lotissement de Bellevue

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice est égal à 0 €.



L'excédent de fonctionnement de 152 314,14 € a été reversé au budget principal.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est égal à 0 €

Il convient de clôturer ce budget.

## **2 – Examen et vote du Compte Financier Unique – Budget principal et budgets annexes**

Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable est retracé dans le Compte Financier Unique.

<b>Objet</b>	<b>Budget principal</b>	<b>Budget lotissement Artillerie</b>	<b>Budget lotissement Bellevue</b>	<b>Budget camping</b>
Dépenses de fonctionnement	2 338 490,98	0	152 314,12	18 716,60
Recettes de fonctionnement	3 227 991,73	569 137,13	152 314,12	19 570,99
Résultat de l'exercice 2023	889 520,75	569 137,13	0	855,39
Résultat antérieur reporté	609 774,21	282,93	0	-4 301,60
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>1 499 294,96</b>	<b>569 420,06</b>	<b>0</b>	<b>-3 446,21</b>
Dépenses d'investissement	890 309,73	853 714,63	0	3 769
Recettes d'investissement	1 531 623,22	0	0	683,22
Résultat de l'exercice 2023	641 313,49	- 393 714	0	-3 085,78
Résultat antérieur reporté	- 700 853,27	460 000	0	22 798,54
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>-59 539,78</b>	<b>- 393 714,63</b>	<b>0</b>	<b>19 712,76</b>
<b>Compte de gestion 2023</b>				
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2022	1 390 752,32	282,93	0	- 4301,60
Fonctionnement : résultat de l'exercice 2023	889 520,75	15 422,50	0	855,39
<b>Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>1 499 294,96</b>	<b>15 705,43</b>	<b>0</b>	<b>- 3 446,21</b>
Investissement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2022	-302 154,45	460 000	0	22 798,54
Investissement : résultat de l'exercice 2023	641 313,49	- 393 714	0	- 3 085,78
<b>Investissement : résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>-59 539,78</b>	<b>66 285,37</b>	<b>0</b>	<b>19 712,76</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique présenté ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte Financier Unique 2023.

**3 - Budget principal - Vote du compte administratif 2023 et affectation des résultats au budget primitif 2024**

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

Pour ce vote, Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances, et quitte ensuite la salle de réunion.

Sont alors présentés, les comptes administratifs 2023, au vu du Compte Financier Unique du comptable public ainsi que les propositions d'affectation des résultats aux budgets primitifs 2024.

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2023** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Excédent cumulé de la section fonctionnement : **1 499 294,96 €**
  - ✓ Déficit de la section investissement : - **83 866,57 €**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget principal primitif **2024** comme suit :
  - ✓ En réserves au compte 1068 : **1 083 866,57 €**
  - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **415 428,39 €**
  - ✓ En déficit d'investissement reporté au chapitre 001 : - **59 539,78 €**

**4 - Camping - Vote du compte administratif 2023 et affectation des résultats au budget primitif 2024**

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

**Vu** le Compte Financier Unique présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2023** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Déficit de la section de fonctionnement : - **3 446,21€**
  - ✓ Excédent de la section d'investissement : **19 712,76€**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du camping **2024** comme suit :
  - ✓ En déficit d'exploitation reporté au chapitre 002 : - **3 446,21€**
  - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **19 712,76€**

#### **5 - Lotissement de l'Artillerie - Vote du compte administratif 2023 et affectation des résultats au budget primitif 2024**

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

**Vu** le Compte Financier Unique présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2023** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **569 420,06 €**
  - ✓ Solde de la section investissement : - **393 714.63 €**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de l'Artillerie **2024** comme suit :
  - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : - **393 714,93 €**
  - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **569 420,06 €**.

#### **6 - Lotissement Bellevue - Vote du compte administratif 2023 et clôture du budget**

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

**Vu** le Compte Financier Unique présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2023** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **0 €**
  - ✓ Excédent de la section investissement : **0 €**.
- **DÉCIDE** de clôturer le budget annexe du lotissement de Bellevue.

Monsieur KERRIEN informe Monsieur le Maire que les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité et le félicite car cela signifie que les conseillers municipaux ont validé sa gestion de la commune au titre de l'année 2023.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra rester prudent, même si les ratios sont favorables.

**27/03/24 – 4 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2024 : budget principal et budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping).**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Il présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour 2024, avec un maintien des taux d'imposition du bloc communal.

Monsieur KERRIEN commente les variations les plus significatives des postes de dépenses et de recettes entre les exercices 2023 et 2024.

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 318 933,39 €

Dépenses de fonctionnement	Budget 2023		Budget 2024		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Charges à caractère général	818 110,00	35,06%	775 500,00	33,20 %	-42 610,00	- 5,20
Charges de Personnel	989 600,00	42,41%	1 068 000,00	45,72 %	78 400,00	-7,9
Charges de gestion courante	276 350,00	11,84%	248 000,00	10,61%	-28 350,00	-10,26
Charges financières	12 000,00	0,51%	10 000,00	0,43%	10 000,00	83,33
Charges exceptionnelles	4 500,00	0,19%	2 500,00	0,11%	-2 000,00	-44,44
Dotations aux amortissements	103 000,00	4,41%	102 000,00	4,37%	-1 000,00	-0,97
Atténuation de produits	114 044,00	4,89%	128 100,00	5,48%	14 056,00	12,32
Dépenses imprévues	16 000,00	0,69%	1 873,00	0,08%	-14 127,00	-88,29
Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	<b>2 333 604,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 335 973,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 369,00</b>	0,10
Virement à la section d'investissement	1 200 409,20	56,69%	982 960,39	29,62%	-217 448,81	-18,12
Dépenses de fonctionnement (incluant l'autofinancement)	<b>3 534 013,20</b>	<b>156,69%</b>	<b>3 318 933,39</b>	<b>129,62%</b>	<b>-215 079,81</b>	<b>-6,09</b>

Recettes de fonctionnement	Budget 2023		Budget 2024		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits des services	170 000,00	5,80%	232 000,00	7,99%	62 000	36,47%
Atténuation de charges	10 000,00	0,34%	15 000,00	0,52%	5 000	50%
Impôts et Taxes	1 516 165,00	51,74%	1 531 000,00	52,73%	14 835	0,98%
Dotations, participations et subventions	1 009 000,00	34,43%	1 039 000,00	35,78%	30 000	2,97%
Produits de gestion courante	225 441,12	7,69%	86 500,00	2,98%	-138 941,12	- 61,63
Produits financiers	5,00	0,00%	5,00	0,00%	0	0,00%
Produits exceptionnels	0,00	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>2 930 611,12</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 903 505,00</b>	<b>100%</b>	- 27 106,12	- 0,92%
Excédent de fonctionnement reporté	603 402,08	20,59%	415 428,39	14,31%	- 187 973,69	-31,15%
<b>Recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté</b>	<b>3 534 013,20</b>	<b>120,59%</b>	<b>3 318 933,39</b>	<b>114,31%</b>	- 215 079,81	-6,09%

Monsieur KERRIEN présente ensuite le programme détaillé des investissements pour l'exercice budgétaire 2024. Celui-ci s'élève à 3 669 136,26 €.

Il souligne les principales caractéristiques de la proposition de budget 2024.

- Le réaménagement de la rue de la Gare
- La déconstruction de l'ancien collège
- Les aménagements extérieurs de la piscine communautaire
- La rénovation du gymnase Jean Monnet
- La rénovation du gymnase du Chalet
- Des acquisitions foncières
- La rénovation de l'appartement au-dessus de La Poste

Après l'année 2023 principalement consacrée aux études dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », l'année 2024 sera davantage consacrée aux travaux.

Le budget total est de 6 988 069,65 € (contre 6 617 528,05 € en 2023), ce qui est très élevé quand on compare avec des communes de la même strate.

### **27/03/24 – 5 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2024.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN rappelle que l'élaboration du budget 2024 a été réalisée sans augmentation des taux d'imposition. Ils sont reconduits pour 2024 :

- Taxe d'habitation : 13,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,26 %

Il précise que même si la commune n'augmente pas ses taux d'imposition, l'Etat revalorisant les bases, les montants des taxes augmentent.

Monsieur KERRIEN propose aux conseillers municipaux de voter les taux d'imposition ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition communaux pour 2024 :
  - ✓ Taxe d'habitation : **13,97 %**
  - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38,47 %**
  - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,26 %**

**27/03/24 – 6 – Finances communales – Vote des budgets 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

1- Budget principal – Budget primitif 2024

Monsieur le Maire et Monsieur KERRIEN demandent aux élus de se prononcer sur le vote du budget principal 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget principal 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - ✓ Section de fonctionnement : 3 318 933,39 €.
  - ✓ Section d'investissement : 3 669 136,26 €
  - ✓ Total : 6 988 069,65 €

2- Budget annexe du camping - Budget primitif 2024

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du camping pour 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget annexe du camping 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 25 500,00 €.
  - Section d'investissement : 25 500,00 €.
  - Total : 51 000,00 €.

### 3- Budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » - Budget primitif 2024

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » pour 2024.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 602 920, 06 €
  - Section d'investissement : 143 681, 29 €
  - Total : 746 601,35 €

### 27/03/24 – 7 – Affaires foncières – Acquisition des parcelles cadastrées AC 157 et AC 156, rue de la Madeleine

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les successeurs de M. FOINANT et leur a fait part de l'intérêt de la commune d'acquérir les parcelles cadastrées AC 156 et AC 157, sises rue de la Madeleine d'une superficie totale de 505 m<sup>2</sup> au prix de 45 € le m<sup>2</sup>, soit 22 725 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acte notarié à la charge de la commune.

Il rappelle que l'objectif de cette acquisition est de poursuivre les aménagements du centre-ville : créer des places de stationnement supplémentaires et des continuités piétonnes entre les rues commerciales principales de Broons.

Les successeurs de M. FOINANT ont accepté cette proposition par retour de mail le 13 mars 2024.

M. GOUVARY pense que le garage pourrait être revendu.

M. RENAULT lui indique qu'il semble inopportun de conserver un garage à cet endroit, il représente un obstacle pour la circulation. M. KERRIEN partage son avis.

M. RODIER précise qu'il faudra limiter l'imperméabilisation de ces espaces.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition, (ou en cas d'empêchement, Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances).

### 27/03/24 – 8 – Affaires foncières – Déclassement d'une parcelle située 7 impasse Jacques BREL du domaine public vers le domaine privé de la commune

Monsieur le Maire indique que cette affaire a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 7 mars 2023 et en rappelle les principaux éléments, à savoir, le souhait de Monsieur EPERT d'acquérir le terrain cadastré section ZN numéro 311 de 94 m<sup>2</sup>, sis 7 impasse Jacques BREL et situé devant sa propriété.

M. EPERT avait accepté la proposition financière de la commune de 15 € le m<sup>2</sup> et le procès-verbal de bornage avait été réceptionné le 25 octobre 2022.

Pour mémoire, les frais de géomètre et d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

Dans la précédente délibération il a été omis de préciser la désaffectation du bien à l'usage du public et son déclassement du domaine public.

**Considérant** l'absence d'atteinte portée aux fonctions de desserte ou de circulation par le déclassement de cette portion du domaine public de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le déclassement de la parcelle ZN 311 du domaine public de la commune pour l'intégrer dans le domaine privé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette cession (ou en cas d'empêchement, Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances).

**27/03/24 – 9 – Questions diverses**

- Calendrier des réunions
  - Vendredi 29 mars à 10h : réunion commission de secteurs Voirie - EVRAN/CAULNES/BROONS à la Maison intercommunale de Broons
  - Jeudi 11 avril à 18h30 : Conseil municipal
  - Jeudi 18 avril : réunion régionale des villages étapes
  - Mercredi 23 avril à 14h30 : rencontre dans le cadre de la refonte de la politique déchets à la mairie
  - Vendredi 19 avril à 14h30 : réunion sur la révision du PLUiH, à la mairie
  - Samedi 20 et dimanche 21 avril : Carnaval de Broons
- Monsieur le Maire informe les conseillers que des gens du voyage arriveront à Broons le jeudi 18 avril.
- Mme ENGEL informe les conseillers qu'une enveloppe de Dinan Agglomération de 6 000 € est destinée aux associations du territoire.
- M. RAMARÉ fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé concernant le transfert de la mission Eau et Assainissement de la SAUR à la société AQUALIA. Le contrat a une durée de deux ans, le service sera ensuite entièrement réorganisé à l'échelle de Dinan Agglomération.
- M. RAMARÉ indique qu'avant de refaire la rue du Vieux chemin et l'impasse Jeanne de Malmain, les services de Dinan Agglomération ont conseillé de contrôler le réseau d'eau potable.
- M. le Maire indique qu'il a rendez-vous avec le Maire de Saint-Méen-le-Grand samedi 30 mars afin d'échanger sur leur projet de maison de santé.
- M. le Maire fait part du souhait de plusieurs kinésithérapeutes pour intégrer l'ancienne trésorerie. Il a souhaité confier l'étude au maître d'œuvre : Thibault BERNARD qui doit remettre un plan à valider par la commune et les kinésithérapeutes, avant de faire des devis.
- M. le Maire informe que l'ancien PMU va devenir un restaurant « Le Pentray », qui sera tenu par Malrick BERHAULT.



- M. le Maire fait part de la demande qu'il a reçue du Maire de Trémeur, à savoir : la préparation de 70 repas par le restaurant scolaire de BROONS pour les élèves de l'école de Trémeur, la commune ne disposant plus de service de restauration scolaire en interne. Des échanges avec Trémeur doivent encore avoir lieu afin de s'entendre sur les conditions de mise en œuvre.
- M. GOUVARY informe qu'il existe un problème important d'évacuation des eaux pluviales au lieudit du Haut Penhouet et que des solutions doivent être mises en œuvre pour régler la situation.
- M. KERRIEN indique que la base adresses de la commune est certifiée à 100% (1 714 adresses). Il demande aux conseillers de ne pas hésiter à faire remonter les incohérences qu'ils pourraient constater afin que la base de données puisse être mise à jour.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée**